

JOURNAL OFFICIEL

DE LA RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

DÉBATS PARLEMENTAIRES

ASSEMBLÉE NATIONALE

COMPTE RENDU INTÉGRAL DES SÉANCES

Abonnements à l'Édition des DÉBATS DE L'ASSEMBLÉE NATIONALE : FRANCE ET OUTRE-MER : 22 F ; ÉTRANGER : 40 F

(Compte chèque postal : 9063-13, Paris.)

PRIÈRE DE JOINDRE LA DERNIÈRE BANDE
aux renouvellements et réclamations

DIRECTION, REDACTION ET ADMINISTRATION
26, RUE DESAIX, PARIS 15^e

POUR LES CHANGEMENTS D'ADRESSE
AJOUTER 0,20 F

CONSTITUTION DU 4 OCTOBRE 1958

2^e Législature

PREMIÈRE SESSION ORDINAIRE DE 1966-1967

COMPTE RENDU INTÉGRAL — 92^e SEANCE

1^{re} Séance du Jeudi 15 Décembre 1966.

SOMMAIRE

1. — Loi de finances rectificative pour 1966. — Nomination des membres de la commission mixte paritaire (p. 5569).

Suspension et reprise de la séance.

2. — Ordre du jour (p. 5570).

PRESIDENCE DE M. JACQUES CHABAN-DELMAS

La séance est ouverte à neuf heures trente minutes.

M. le président. La séance est ouverte.

— 1 —

LOI DE FINANCES RECTIFICATIVE POUR 1966

Nomination des membres de la commission mixte paritaire.

M. le président. L'ordre du jour appelle la nomination de sept membres titulaires et de sept membres suppléants de la commission mixte paritaire chargée de proposer un texte sur

* (2 f.)

les dispositions restant en discussion du projet de loi de finances rectificative pour 1966.

La commission des finances, de l'économie générale et du Plan a présenté les candidatures suivantes :

Membres titulaires : MM. Boisdé, Charret, Godefroy, Jean-Paul Palewski, Louis Vallon, Vivien, Voisin ;

Membres suppléants : MM. Souchal, Chapalain, Pierre Bas, Lepeu, Rivain, Ruais, Icart.

Les candidatures ont été affichées.

Elles seront considérées comme ratifiées dans l'ordre où elles ont été présentées et la nomination prendra effet à l'expiration du délai d'une heure suivant le présent avis, sauf opposition signée de trente députés au moins et formulée avant l'expiration de ce délai.

La séance est suspendue pendant une heure.

(La séance, suspendue à neuf heures trente-cinq minutes, est reprise à dix heures trente-cinq minutes.)

M. le président. La séance est reprise.

A neuf heures trente-cinq minutes, j'ai fait connaître à l'Assemblée les candidatures pour la nomination de sept membres titulaires et de sept membres suppléants de la commission

mixte paritaire chargée de proposer un texte sur les dispositions restant en discussion du projet de loi de finances rectificative pour 1966.

Le délai d'une heure est expiré.

La présidence n'a reçu aucune opposition.

En conséquence, je proclame membres titulaires et membres suppléants de la commission mixte paritaire les candidats présentés.

— 2 —

ORDRE DU JOUR

M. le président. Aujourd'hui, à quinze heures, deuxième séance publique :

Discussion, soit sur le rapport de la commission mixte paritaire, soit en nouvelle lecture, du projet de loi de finances rectificative pour 1966.

Discussion, en deuxième lecture, du projet de loi n° 2204 relatif à la constatation et à la répression des infractions en matière de publicité et de prix des hôtels et restaurants. (Rapport n° 2246 de M. Krieg, au nom de la commission des lois constitutionnelles, de la législation et de l'administration générale de la République.)

Discussion, en deuxième lecture, du projet de loi n° 2228 relatif à la garantie de l'emploi en cas de maternité. (Rapport n° 2243 de Mme P'loux, au nom de la commission des affaires culturelles, familiales et sociales.)

Discussion des conclusions du rapport n° 2036 de la commission des affaires culturelles, familiales et sociales sur la proposition de loi n° 1876 de M. Sanson tendant à compléter les obligations des propriétaires envers les concierges à l'occasion des congés annuels. (Mme Launay, rapporteur.)

Discussion, en deuxième lecture, du projet de loi n° 2242 réprimant le délit de fuite en cas d'accident occasionné par la navigation.

Discussion du projet de loi n° 2142 relatif à la Cour de cassation. (Rapport n° 2229 de M. Krieg, au nom de la commission des lois constitutionnelles, de la législation et de l'administration générale de la République.)

Discussion du projet de loi organique n° 2143 modifiant et complétant l'ordonnance n° 58-1270 du 22 décembre 1958 portant loi organique relative au statut de la magistrature. (Rapport n° 2240 de M. Krieg, au nom de la commission des lois constitutionnelles, de la législation et de l'administration générale de la République.)

Discussion des conclusions du rapport n° 1839 de la commission des lois constitutionnelles, de la législation et de l'administration générale de la République sur la proposition de loi n° 1412 de M. Hoguet et plusieurs de ses collègues tendant à compléter l'article 3 de la loi n° 52-132 du 6 février 1952 et à étendre aux sociétés de caution mutuelle des négociants en grains agréés, le bénéfice du privilège institué au profit de l'office national interprofessionnel des céréales, pour garantir le recouvrement des effets avalisés. (M. Hoguet, rapporteur.)

Discussion, en deuxième lecture, du projet de loi n° 2239 sur l'élevage. (Rapport n° 2255 de M. Fouchier, au nom de la commission de la production et des échanges.)

Discussion, en deuxième lecture, du projet de loi portant création d'organismes de recherche.

Eventuellement, navettes.

A vingt et une heures trente, troisième séance publique :

Suite des discussions inscrites à l'ordre du jour de la deuxième séance.

La séance est levée.

(La séance est levée à dix heures quarante minutes.)

*Le Chef du service de la sténographie
de l'Assemblée nationale,
VINCENT DELBECCHI.*